

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

OBJET :

**Rapport annuel 2021
du service public de
l'assainissement
collectif**

N°50/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/09/2022

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur VINCENT Alain, Madame VIVES Marie-Christine à Monsieur JOLY Philippe, Madame ADROVER Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte.

Absent(s) : Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel pour l'année 2021 établi par le service public de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de ce rapport comprenant un rapport technique et financier.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
N. GERARDIN



Certifié exécutoire
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **29 SEP. 2022**

- de la publication, le **29 SEP. 2022**



Communauté de Communes

Vallée du Gapeau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



VALLÉE DU GAPEAU

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

1.	Caractérisation technique du service.....	5
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Volumes Traités.....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	8
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	8
2.1.	Modalités de tarification	8-9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance.....	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	11-12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	13
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	13
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	13
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	14
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	14
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	14
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	15
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	15
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	16
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	16
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	16
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	17
4.	Financement des investissements	17
4.1.	Montants financiers	17
4.2.	Etat de la dette du service	18
4.3.	Amortissements	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	18
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	19

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

Nom de la collectivité : **CCVG** : Communauté de Communes de la Vallée de Gapeau

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Communauté de Communes.**

	Oui / Non
Collecte	Oui
Transport	Oui
Dépollution	Oui
Contrôle de raccordement	Oui
Élimination des boues produites	Oui
Et à la demande des propriétaires :	
Les travaux de mise en conformité de partie privative du branchement	Oui
Les travaux de suppression ou d'obturation de fosses	Non

Compétences liées au service :

Territoire desservi : (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Tout le territoire de la CCVG

Existence d'une CCSPL : Oui Non

Existence d'un règlement de service :	OUI / NON	Date d'approbation
Belgentier	OUI	20/12/12
Solliès-Toucas	OUI	10/12/19
Solliès-Pont	OUI	26/05/10
Solliès-Ville	OUI	18/12/15
La Farlède	OUI	18/12/14

**1.2. Mode de gestion du service**

- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public: affermage
 délégation de service public: concession

Délégation de Service Public	date de début de contrat	date de fin de contrat	Titulaire	Durée
Belgentier	01/01/13	31/12/21	Véolia	9 ans
Sollès-Toucas	01/01/20	31/12/24	Saur	4 ans
Sollès-Pont	01/07/10	30/06/22	Véolia	12 ans
Sollès-Ville	01/01/16	31/12/24	Véolia	8 ans
La Farlède	01/01/15	31/12/21	Véolia	7 ans
CCVG STEP + collecteur	01/01/13	31/12/21	Véolia	9 ans

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 31 875 habitants au 31/12/2021 (31 216 au 31/12/2020).

CCVG	Population desservie 2020	Population desservie 2021
Belgentier	2 461	2 461
Sollès-Toucas	5 756	5 726
Sollès-Pont	11 310	11 673
Sollès-Ville	2 494	2 553
La Farlède	9 195	9 462
La Crau	18 777	18 986
Total	49 993	50 861

RM : La STEP intercommunale de la Crau reçoit les abonnés de la commune de la CRAU.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 13 346 abonnés au 31/12/2021 (12 913 au 31/12/2020) + 7 793 abonnés au titre de La commune de la Crau rattachée à la STEP ;

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Variation en %
Belgentier	691	691	0,00%
Solliès-Toucas	2 249	2 488	10,63%
Solliès-Pont	5 218	5 296	1,49%
Solliès-Ville	907	928	2,32%
La Farlède	3 848	3 943	2,47%
Total abonnés collectés	12 913	13 346	3,35%
Total abonnés traités	20 572	21 139	2,76%

La densité linéaire d'abonnés : (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 94,923 abonnés/km) au 31/12/2021. (97,744 abonnés/km au 31/12/2020)

Le linéaire total du réseau est de 156.603 km dont 16.005 Km de réseau de desserte intercommunal.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,388 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,417 habitants/abonné au 31/12/2020).

1.5. Volumes facturés

Communes	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Belgentier	79 448	78 980	-0,59%
Solliès-Toucas	253 349	252 085	-0,50%
Solliès-Pont	479 361	464 935	-3,01%
Solliès-Ville	102 500	101 329	-1,14%
La Farlède	497 098	509 351	2,46%
La Crau	839 870	853 120	1,58%
Total des volumes facturés aux abonnés	2 251 626	2 259 800	0,36%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Evolution du volume collecté chez les abonnés :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 20-21
2 573 658	2 542 359	3 323 466	2 750 188	2 863 745	2 985 787	4,13%

2 985 787 m³ ont été traités par la Station d'épuration communautaire ; le volume d'eaux parasites est en hausse de 19% à 725 985 m³. (612 119 m³ en 2020, soit +19%)

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 6 au 31/12/2021.

Collectivités	Le nombre d'arrêtés
Belgentier	0
Solliès-Toucas	0
Solliès-Pont	1
Solliès-Ville	0
La Farlède	3
La Crau (STEP)	2
Total	6

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert (VP.077)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de : 156,603 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

Linéaire de réseau de collecte en ml		
Collectivités	2020	2021
Belgentier	7 829	7 863
Solliès-Toucas	26 020	37 546
Solliès-Ville	16 420	16 522
Solliès-Pont	38 732	38 132
La Farlède	40 460	40 535
Réseau intercommunal CCVG	15 936	16 005
Total	145 397	156 603

1 déversoir dorage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie sur le poste de relevage de la Rue Parmentier à La Farlède.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Code Sandre de la station : 06.09.83047.002			
Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)		Biologique	
Date de mise en service		Janvier 2008	
Commune d'implantation :		LA CRAU	
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH (1)		80 600	
Nombre d'abonnés raccordés :		6	
Nombre d'habitants raccordés :		50 861	
Débit de référence journalier admissible en m3/j		14 319	
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation selon la rubrique 2910-B	13/10/06	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	fleuve côtier	
	Nom du Milieu récepteur	Gapeau	
Polluant Autorisé	Concentration au point de rejet en mg/l		Rendements minima à respecter
DBO5	15,00		95,00%
DCO	50,00		93,00%
MES	20,00		94,00%
NGL	10,00		86,00%
NTK	5,00		93,00%
Pt	1,00		91,00%
Charges rejetées par l'ouvrage en 2021 (concentration annuelle moyenne) et (Rendement annuel moyen)			
DBO5	3,00	conforme	98,56%
DCO	22,30	conforme	96,83%
MES	4,20	conforme	98,82%
NGL	3,50	conforme	95,13%
NTK	2,30	conforme	96,89%
Pt	0,90	conforme	88,72%

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration**1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration**

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS(2)	Exercice 2021 en tMS(2)
STEP de La Crau		
Total des boues produites	672,6	794,1

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Les Boues communautaires de la STEP sont traitées sur l'unité de compostage communautaire sis quartier de Notre Dame à La Crau.

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS(2)	Exercice 2021 en tMS(2)
STEU de La Crau		
Total des boues évacuées	672,6	794,1

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les contrats de délégations de services publics ont été récupérés par la CCG à la suite du transfert de compétence intervenu en 2020 ; chaque contrat fixe les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice en cours :

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 sont les suivants :

TARIFS	Frais d'accès au service HT:	Participation aux frais de branchement DN160 HT	Participation pour l'Assainissement Collectif PAC	
Belgentier	inclus DSP AEP	au réel BPU	NON	NON
Sollès-Toucas	inclus DSP AEP	1 516,31 €	NON	NON
Sollès-Pont	inclus DSP AEP	au réel BPU	OUI	Forfait
Sollès-Ville	inclus DSP AEP	1 929,00 €	OUI	Forfait variable
La Farlède	inclus DSP AEP	1 929,00 €	OUI	Proportionnel : Prix unitaire au M2 de Surface de Plancher

Les délibérations communales demeurent applicables: une harmonisation des tarifs de la PAC a été opérée en 2021. Celle-ci est applicable au 1/11/2021.

Communes :	Belgentier		Solliès-Toucas		Solliès-Pont		Solliès-Ville		La Farède	
	Au 1/01/2021	Au 1/01/2022	Au 1/01/2021	Au 1/01/2022	Au 1/01/2021	Au 1/01/2022	Au 1/01/2021	Au 1/01/2022	Au 1/01/2021	Au 1/01/2022
Tarifs										
Part collectivité										
Part fixe (HT par an)										
Abonnement	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €
Part proportionnelle (HT par an)										
Prix au M3	0,7100 €	1,0500 €	0,8518 €	1,0500 €	0,9100 €	1,0500 €	0,6420 €	1,0500 €	0,9204 €	1,0500 €
Part du délégataire										
Part fixe (HT par an)										
Abonnement	0,0000 €	0,0000 €	8,2900 €	8,4300 €	6,3100 €	6,5000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €
Part proportionnelle (HT par an)										
Prix au M3	0,4235 €	0,2100 €	0,1658 €	0,1860 €	0,1644 €	0,1693 €	0,2862 €	0,3033 €	0,2242 €	0,2100 €
Taxes et redevances										
Taxes										
Taux de TVA	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Redevances										
Modernisation du réseau de collecte prix au M3	0,1500 €	0,1600 €	0,1500 €	0,1600 €	0,1500 €	0,1600 €	0,1500 €	0,1600 €	0,1500 €	0,1600 €

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont pour chaque commune :



Communes :	Belgentier				Sallières-Toucas				Sallières-Pont				Sallières-Ville				La Fariède				
	Volume M3	Prix Au 1/01/2022	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	N/N-1	Prix Au 1/01/2022	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	N/N-1	Prix Au 1/01/2022	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	N/N-1	Prix Au 1/01/2022	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	N/N-1	Prix Au 1/01/2022	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	
Part du délégataire			59,82 €	35,20 €	59,41%		28,19 €	28,66 €	1,67%		26,04 €	26,82 €	3,00%		34,34 €	36,40 €	6,00%		26,90 €	25,20 €	
Part fixe (HT par an)			0,00 €	0,00 €			8,29 €	8,43 €			6,32 €	6,50 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	
Abonnement																					
Part proportionnelle (HT par an)																					
Prix au M3	120	0,2100 €	50,82 €	25,20 €			19,90 €	20,23 €			19,73 €	20,32 €			34,34 €	36,40 €			26,90 €	25,20 €	
Part collectivité			85,20 €	126,00 €	47,89%		102,22 €	126,00 €	23,26%		109,20 €	126,00 €	15,38%		77,04 €	126,00 €	63,55%		110,45 €	126,00 €	
Part fixe (HT par an)			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	
Abonnement																					
Part proportionnelle (HT par an)																					
Prix au M3	120	1,0500 €	85,20 €	126,00 €			102,22 €	126,00 €			109,20 €	126,00 €			77,04 €	126,00 €			110,45 €	126,00 €	
Taxes et redevances			18,00 €	19,20 €	6,67%		18,00 €	19,20 €	6,67%		18,00 €	19,20 €	6,67%		18,00 €	19,20 €	6,67%		18,00 €	19,20 €	
Modérisation du réseau de collecte prix au M3	120	0,1600 €	18,00 €	19,20 €			19,20 €	19,20 €			18,00 €	19,20 €			18,00 €	19,20 €			18,00 €	19,20 €	
Total € HT			154,02 €	170,40 €	10,63%		148,41 €	173,86 €	17,15%		153,24 €	172,02 €	12,26%		129,38 €	181,60 €	40,36%		155,35 €	170,40 €	
TVA			15,40 €	17,04 €	10,65%		14,84 €	17,39 €	17,18%		15,32 €	17,20 €	12,27%		12,94 €	18,16 €	40,34%		15,54 €	17,04 €	
Total TTC			169,42 €	187,44 €	10,64%		163,25 €	191,25 €	17,15%		168,56 €	189,22 €	12,26%		142,32 €	199,76 €	40,36%		170,89 €	187,44 €	
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,41 €	1,56 €	10,64%		1,36 €	1,59 €	17,15%		1,40 €	1,56 €	12,26%		1,19 €	1,56 €	40,36%		1,42 €	1,56 €	

La facturation est effectuée avec une fréquence : **semestrielle**

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation de des fournitures, etc.) sont les suivants :

Recettes de la collectivité :

Communes	Belgentier	Sollies-Toucas	Sollies-Pont	Sollies-Ville	La Farlède	CCVG
Type de recette	Ex 2021 en €	Ex 2021 en €	Ex 2021 en €	Ex 2021 en €	Ex 2021 en €	Ex 2021 en €
Redevance eaux usées	7 610 €	216 000 €	146 322 €	3 362 €	165 857 €	1 356 316 €*
Recettes de raccordement (PAC)	NON	NON	36 000 €	1 700 €	10 898 €	NON
Convention Spéciale de raccordement						67 585 €
Total des recettes	7 610 €	216 000 €	182 322 €	5 062 €	176 755 €	1 423 901 €

*Ce montant inclus la participation de TPM (Commune de la Crau) pour la redevance communautaire d'assainissement.

Recettes globales : Total des recettes au 31/12/2021 : **1 423 901,00 €**

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

CCVG	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif P201.1
La Crau	94,64%
Belgentier	72,10%
Sollies-Toucas	90,31%
Sollies-Pont	90,38%
Sollies-Ville	78,50%
La Farlède	88,81%
CCVG	89,36%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)

	nombre de points	Belgentier		Solliès-Toucas		Solliès-Pont		Solliès-Ville		La Farlède		STEP La Crau	
		Valeur	points	Valeur	points	Valeur	points	Valeur	points	Valeur	points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)													
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points non : 0 point	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX													
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)													
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13	Oui	15	Oui	13	Oui	15	Oui	14	Oui	13
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		86,00%		100,00%		86,23%		99,00%		91,00%		88,00%	
VP.254 - Procédure de mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui		Non		Oui		Oui		Non		Oui	
VP.255 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	0 à 15 points		0		12		14		0		10		10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX													
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)													
VP.256 - Existence d'informations géographiques précisant l'altimétrie des canalisations	Oui : 15 points non : 0 point	Non	0	Non	0	Oui	15	Non	0	0,00%	0	0,00%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0
TOTAL (Indicateur P202.2B)	120		28		82		97		30		39		38

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP de La Crau	1961 Kg / Jour	A la charge de la Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP de La Crau	1961 Kg / Jour	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 et (100 en 2020)

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEU de La CRAU	1961 Kg / Jour	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

sous produits :

Nature	Destination
Boues	valorisation à l'unité de compostage communautaire (794,1 t Matières Sèches)
sables et graisses	Evacués vers un centre de traitement
refus de grille	Décharge

STEU de La CRAU:

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Sans Objet.

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Nombres de points noirs pour l'exercice 2021 :

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$

	Exercice 2020	Exercice 2021
La Farlède	0	0
Solliès-Pont	0	0
Solliès-Ville	0	0
Solliès-Toucas	0	0
Belgentier	12,77	12,72
STEP CCVG	0	13,77

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total	TAUX renouvellement réseau 2021
	linéaire renouvelé en mètres						
La Farlède	0	275	0	0	29	304	0,15%
Solliès-Pont	43	85	0	0	0	128	0,07%
Solliès-Ville	0	0	17	80	1	98	0,12%
Solliès-Toucas	0	0	0	0	0	0	0,00%
Belgentier	0	0	0	0	50	50	0,13%
STEP CCVG	0	330	111	0	0	441	0,55%

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_x + L_{x-1} + L_{x-2} + L_{x-3} + L_{x-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de la STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2021	Nombre de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
STEU de La CRAU	104 sur MES, Ph, T, DBO ₅ , 24 sur NTK, NH ₄ , NO ₂ , NO ₃ , P _{tot} ,	104 24	100% 100%	100%

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100% (100% en 2019).

Sans objet

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette de la collectivité	Exercice 2021
Encours de la dette en euros	3 429 908,15 €
Épargne brute annuelle en euros	548 381,68 €
Durée d'extinction de la dette en années	6,25

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31 décembre est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente (tel que connu au 31 décembre de l'année en cours)}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
	Taux d'impayé au titre de l'année	Taux d'impayé au titre de l'année
Belgentier	0,55%	0,64%
Solliès-Toucas	0,00%	1,11%
Solliès-Pont	1,28%	2,19%
Solliès-Ville	0,47%	0,81%
La Farlède	1,34%	0,73%
CCVG STEP	0,00%	0,00%

3.14. Taux de réclamations (P258 r)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatifs au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues : Non

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$

	Exercice 2020	Exercice 2021
	en u pour 1000 abonnés	en u pour 1000 abonnés
Belgentier	28,94	0,00
Solliès-Toucas	0,00	0,00
Solliès-Pont	4,41	1,70
Solliès-Ville	4,41	2,16
La Farlède	6,24	0,51

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire	33 354,20 €	109 294,35 €
Montants des subventions en €	93 955,79 €	50 071,50 €
Montants des contributions du budget général en €	0,00 €	0,00 €

Répartition des montants par communes

	Exercice 2021
CCVG	25 200 €
La Farlède	29 585,15 €
Solliès-Pont	53 659,20 €
Solliès-Ville	850 €
Solliès-Toucas	0 €
Belgentier	0 €
Total	109 294,35 €



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 835 870,17 €	3 634 770,95 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	201 099,22 €	204 862,80 €
	en intérêts	136 251,04 €	136 020,30 €

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 594 902,14 € (597 808,00 € en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude ou en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Une opération de « Diagnostic permanent des réseaux d'Assainissement » d'un montant de 153 211,51 € HT a été initiée en 2015 et a fait l'objet d'une attribution d'une subvention à hauteur de 50% par l'agence de l'eau. Cette opération a été clôturée en 2021 ; un programme de travaux a été établi et une demande de subvention déposée auprès de l'agence de l'EAU RMC.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Vallée du Gapeau a engagé une étude de faisabilité de deux déversoirs d'orage sur le collecteur principal à Solliès-Pont et La Farède pour un cout de 20 000€ HT ; le rendu est attendu avant l'été 2022.

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Néant

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du

service. Entrent en ligne de compte :

Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu zéro demande d'abandon de créance.

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*

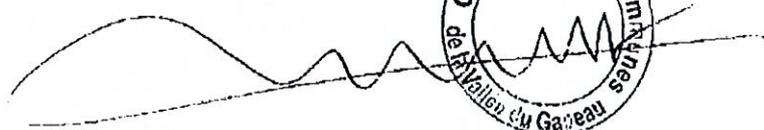
Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
NEANT	-

Présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2022.

Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont




Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 083-218301323-20220928-50__2022-DE